

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 810**6 août 2004****SOMMAIRE**

Aéroservice Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . .	38865	EnergyWorks S.A., Luxembourg	38866
AFIR Holding & Management Company S.A.H., Luxembourg	38857	Entreprise d'Electricité et d'Eclairage Rucken S.A., Marnach	38835
AFIR Holding & Management Company S.A.H., Luxembourg	38857	Entreprise de Toiture Goncalves, S.à r.l., Schieren	38834
AFIR Holding & Management Company S.A.H., Luxembourg	38857	Eschtari S.A.	38858
AIMS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	38842	Everest Industrie S.A., Esch-sur-Alzette	38867
Albert Pneu, S.à r.l., Luxembourg	38857	Flux Europe, S.à r.l., Luxembourg	38837
Alofor Holding S.A., Luxembourg	38880	Flux Europe, S.à r.l., Luxembourg	38837
Asa Finance & Holding S.A., Luxembourg	38844	Galway International S.A., Schuttrange	38843
Aures Services S.A., Esch-sur-Alzette	38855	Gosselies S.A., Foetz	38849
B & IT Associates, Business and Information Technology Associates S.A., Dudelange	38847	Grand-Duché Lease, S.à r.l., Alzingen	38867
B & IT Associates, Business and Information Technology Associates S.A., Dudelange	38848	Grandin S.A., Luxembourg	38877
BNP Paribas Fund Services S.A., Luxembourg . . .	38850	GVA Holding S.A., Luxembourg	38846
BNP Paribas Fund Services S.A., Luxembourg . . .	38850	Heiderscheid Triny Transports Internationaux, G.m.b.H., Kehlen	38835
C.I.E.C., S.à r.l., Central Import-Export Corporation, Howald	38852	Het Zonnestelsel, Sicav, Luxembourg	38853
CAE Aviation, S.à r.l., Luxembourg	38851	Hispanic Telecommunications Holding S.A., Luxembourg	38878
Cantutir S.A., Livange	38865	Hispanic Telecommunications Holding S.A., Luxembourg	38878
Cantutir S.A., Livange	38865	Idéal Toitures, S.à r.l., Crauthem	38841
Caschbest-Lux, S.à r.l., Luxembourg	38878	Interdist, S.à r.l., Pétange	38842
Century S.A.H., Luxembourg	38845	Interliner A.G., Weiswampach	38843
CG Muller, S.à r.l., Luxembourg	38867	Ixos Management S.A., Luxembourg	38858
Classis S.A., Luxembourg	38844	JoCo Promotions S.A., Mamer	38839
Cofhylux S.A., Luxembourg	38866	JoCo Promotions S.A., Mamer	38840
Cofhylux S.A., Luxembourg	38866	Keytrade Luxembourg S.A.	38839
Comparco S.A.H., Luxembourg	38846	Kombassan Holdings S.A., Luxembourg	38846
DAB Adviser I Funds, Sicav, Luxembourg	38844	Kombassan Invest, S.à r.l., Luxembourg	38850
Daniel Reinert Consulting, S.à r.l., Luxembourg . .	38842	London & Paris Investments S.A., Luxembourg . .	38851
Deminor Luxembourg S.A., Luxembourg	38841	Lux Primo S.A., Alzingen	38865
Deminor Luxembourg S.A., Luxembourg	38843	Lux Primo S.A., Alzingen	38865
Devotic, S.à r.l., Troisvierges	38856	Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A., Luxembourg	38852
Digit S.A.H., Strassen	38845	Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A., Luxembourg	38852
Driver International S.A., Luxembourg	38864	M.O.E. Infrastructures S.A., Luxembourg	38868
E.S. Europe, S.à r.l., Livange	38866	Max Bulk Cargo S.A., Weiswampach	38838
Educdesign S.A., Bettembourg	38879	Max Bulk Cargo S.A., Weiswampach	38839
Egis Lux, S.à r.l., Luxembourg	38867	MIMX1, S.à r.l., Luxembourg	38841

MIMX2, S.à r.l., Luxembourg.....	38841	Raiffeisen Schweiz (Luxemburg) Fonds Management S.A., Luxembourg.....	38848
Micro Warehouse Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	38871	Reinvest S.A., Luxembourg.....	38878
Multiserv S.A., Differdange.....	38846	Rocky Mountains Holding S.A., Luxembourg.....	38879
Narwee, S.à r.l., Luxembourg.....	38838	Rucken-Immo S.A., Marnach.....	38836
Netview Real Estate, Luxembourg.....	38850	Scarpa, S.à r.l., Differdange.....	38879
New Edifice S.A., Esch-sur-Alzette.....	38880	Techspace S.A., Wiltz.....	38834
Nuovo S.A., Esch-sur-Alzette.....	38879	(Les) Thermes du Beauregard S.A., Luxembourg.....	38853
Odyssée Marine S.A., Luxembourg.....	38845	Tyco Group, S.à r.l., Luxembourg.....	38849
Orange Alternative Investment Fund, Sicav, Luxembourg.....	38856	Tyco International Group S.A., Luxembourg.....	38849
Pa.Fi. France S.A., Luxembourg.....	38851	VMS Luxinter Conseil S.A.H., Luxembourg.....	38858
Peintures et Décors Meyers Claude, S.à r.l., Larochette.....	38878	Vulcain S.A.H., Luxembourg.....	38853
Q.A.T. Investments S.A., Luxembourg.....	38840	West Air Luxembourg S.A., Luxembourg.....	38868
R.F. Trans, S.à r.l., Pétange.....	38854	West Air Luxembourg S.A., Luxembourg.....	38868
		Westbridge, S.à r.l., Luxembourg.....	38859
		Zurich Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg.....	38842

TECHSPACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 91.664.

Assemblée générale extraordinaire tenue le 17 mai 2004

Sont présents:

Monsieur David Quigley, B-1160 Bruxelles, 1600, Chaussée de Wavre,

Monsieur David Kenyon, B-3080 Tervuren, 22, Krokus Laan,

DELMA & CIE, S.à r.l., L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte

Les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués. Constatant que l'entièreté des parts représentatives du capital est présente, l'Assemblée est apte à prendre toute décision.

Le point à l'ordre du jour est le suivant:

Démission d'administrateur

Nomination d'administrateur

Détermination des pouvoirs d'engagement de la société pour les activités dévolues au Conseil d'Administration.

Les décisions prises sont les suivantes:

L'assemblée acte la démission de Madame Teresa Quigley-Morgan pour son mandat d'administrateur.

L'assemblée lui donne décharge complète pour son mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'assemblée procède à l'engagement de Monsieur David Kenyon au poste d'employé cadre ainsi qu'à sa nomination en tant qu'administrateur de la société. Sa mission sera de conseiller la société dans ses activités de gestion.

L'assemblée confirme pour autant que de besoin la fonction d'administrateur-délégué avec cosignature obligatoire attribuée exclusivement à Monsieur David Quigley à titre personnel pour l'activité de Prestations de Conseils Informatiques.

La durée du mandat des administrateurs et administrateur-délégué prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'exercice 2010.

Ces trois décisions sortent leurs effets à la date de ce jour.

D. Quigley / D. Kenyon / DELMA & CIE, S.à r.l.

- / - / Signature

Enregistré à Diekirch, le 4 juin 2004, réf. DSO-AR00027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(902172.3/825/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2004.

ENTREPRISE DE TOITURE GONCALVES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9116 Schieren, 10, rue de l'Alzette.

R. C. Diekirch B 2.873.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 7 juin 2004, réf. DSO-AR00066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 16 juin 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(902173.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2004.

HEIDERSCHIED TRINY TRANSPORTS INTERNATIONAUX,**Einmannhandelsgesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

H. R. Luxemburg B 22.153.

Der alleinige Anteilnehmer, die Gesellschaft österreichischen Rechts BRANTNER TRANSPORT G.m.b.H., hier vertreten durch Herr Walter Brantner, Unternehmer, wohnhaft zu Krems an der Donau, Österreich, hat folgende Entscheidung getroffen:

Herr Henri Stein, Steuerberater, wohnhaft in L-4795 Linger, 61A, rue du Bois, wird, in seiner bisherigen Stellung als administrativer Geschäftsführer, mit unmittelbarer Rechtswirkung durch Herrn Jeannot Scheid, wohnhaft in L-2167 Luxembourg, 10A, rue des Muguets, ersetzt.

Luxemburg, den 27. April 2004.

W. Brantner.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02325. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047070.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

ENTREPRISE D'ELECTRICITE ET D'ECLAIRAGE RUCKEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 17, Marbuergerstrooss.

R. C. Diekirch B 100.744.

L'an deux mille quatre, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme ENTREPRISE D'ELECTRICITE ET D'ECLAIRAGE RUCKEN S.A. avec siège social à L9764 Marnach, 17 Marbuergerstrooss, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 mars 2001, publiée au Mémorial C N° 894 du 18 octobre 2001, page 42871, RC sous le numéro B 100.744.

La séance est ouverte à 13.30 heures sous la présidence de Madame Mariette Wagner, employée privée, née à Clervaux, le 6 septembre 1951, demeurant à L-9713 Clervaux, 26 rue Ley,

Le président choisit comme secrétaire Monsieur Christian Rucken, étudiant, né à Clervaux, le 17 février 1976, demeurant à L-9713 Clervaux, 26 rue Ley,

et comme scrutateur Madame Danièle Rucken, institutrice, née à Clervaux, le 21 mars 1972, demeurant L-9746 Drauffelt, 5 Schoulbiérg,

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre de jour:

- 1.- Constatation de la répartition des actions de la société suite au décès de Monsieur Jeannot Rucken;
- 2.- Conversion de l'usufruit en nue-propriété;
- 3.- Acceptation des démissions respectivement révocation des membres du conseil d'administration avec décharge;
- 4.- Nomination d'un nouveau conseil d'administration et d'un administrateur-délégué pour une durée de six ans;
- 5.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour, et après délibération, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante

Première résolution

Suite au décès de Monsieur Jeannot Rucken, ses 50 actions sont réparties comme suit:

- | | | |
|---|-------------------------|--------------------|
| 1.- Mariette Wagner, prénommée, | 1/3 en pleine propriété | et 2/3 en usufruit |
| 2.- Christian Rucken, prénommé, | 1/3 en nue-propriété | |
| 3.- Danièle Rucken prénommée | 1/3 en nue-propriété | |

Deuxième résolution

Suite à la conversion de l'usufruit en pleine propriété et suite à la cession d'actions intervenue Madame Mariette Wagner détient 77 actions et Monsieur Christian Rucken 23 actions.

Troisième résolution

La démission du conseil d'administration est acceptée et décharge leurs est accordée.

Quatrième et dernière résolution

Sont nommés comme nouveaux administrateurs pour une durée de six ans

Madame Mariette Wagner, prénommée, Monsieur Christian Rucken, prénommé, Madame Danièle Rucken, prénommée.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration de nommer Madame Mariette Wagner, prénommée, comme administrateur-délégué pour six années avec pouvoir de signature individuelle.

Réunion du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration, se déclare valablement convoqué et réuni, nomme à l'unanimité Madame Mariette Wagner, prénommée, administrateur-délégué pour 6 ans avec pouvoir de signature individuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 13.50 heures.

Dont acte, fait et passé à Clervaux.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Wagner, C. Rucken, D. Rucken, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 2 juin 2004, vol. 353, fol. 67, case 10. – Reçu 204,60 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 14 juin 2004.

M. Weinandy.

(902177.3/238/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2004.

RUCKEN-IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 17, Marburgerstrooss.

R. C. Diekirch B 100.743.

L'an deux mille quatre, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme RUCKEN-IMMO S.A. avec siège social à L-9764 Marnach, 17 Marburgerstrooss,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 mars 1999,

publiée au Mémorial C N° 449 du 15 juin 1999, page 21514, RC sous le numéro B 100.743,

La séance est ouverte à 13.00 heures sous la présidence de Madame Mariette Wagner, employée privée, née à Clervaux, le 06 septembre 1951, demeurant à L-9713 Clervaux, 26 rue Ley,

Le président choisit comme secrétaire Monsieur Christian Rucken, étudiant, né à Clervaux, le 17 février 1976, demeurant à L-9713 Clervaux, 26 rue Ley,

et comme scrutateur Madame Danièle Rucken, institutrice, née à Clervaux, le 21 mars 1972, demeurant L-9746 Drauffelt, 5 Schoulbiérg,

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre de jour:

- 1.- Constatation de la répartition des actions de la société suite au décès de Monsieur Jeannot Rucken;
- 2.- Conversion de l'usufruit en nue-propriété;
- 3.- Acceptation des démissions respectivement révocation des membres du conseil d'administration avec décharge;
- 4.- Nomination d'un nouveau conseil d'administration et d'un administrateur délégué pour une durée de six ans;
- 5.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour, et après délibération, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite au décès de Monsieur Jeannot Rucken, ses 50 actions sont réparties comme suit:

- | | | |
|---------------------------------------|-------------------------|--------------------|
| 1.- Mariette Wagner, prénommée, | 1/3 en pleine propriété | et 2/3 en usufruit |
| 2.- Christian Rucken, prénommé, | 1/3 en nue-propriété | |
| 3.- Danièle Rucken prénommée | 1/3 en nue-propriété | |

Deuxième résolution

Les actionnaires décident transactionnellement de convertir l'usufruit de Madame Mariette Wagner, prénommée, en pleine-propriété de sorte que des 50 actions dépendant de la succession de Monsieur Jeannot Rucken, Madame Mariette Wagner détient 28 actions en pleine-propriété et Danièle et Christian Rucken, prénommés, chacun 11 actions en pleine-propriété.

Troisième résolution

La démission du conseil d'administration est acceptée et décharge leur est accordée.

Quatrième et dernière résolution

Sont nommés comme nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:

Madame Mariette Wagner, prénommée, Monsieur Christian Rucken, prénommé, Madame Danièle Rucken, prénommée.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration de nommer Madame Mariette Wagner, prénommée, comme administrateur-délégué pour six années avec pouvoir de signature individuelle.

Réunion du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration, se déclare valablement convoqué et réuni, nomme à l'unanimité Madame Mariette Wagner, prénommée, administrateur-délégué pour 6 ans avec pouvoir de signature individuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 13.20 heures.

Dont acte, fait et passé à Clervaux.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Wagner, C. Rucken, D. Rucken, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 2 juin 2004, vol. 353, fol. 67, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 9 juin 2004.

M. Weinandy.

(902178.3/238/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2004.

FLUX EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 100.259.

Extrait du contrat de cession de parts daté du 18 mai 2004

En vertu du contrat de cession de parts datés du 18 mai 2004, CLEARWIRE CORPORATION, une société constituée sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (USA) a transféré ses parts détenues dans la société de manière suivante:

- 100 actions d'une valeur nominale de 125,- euros chacune à la société CLEARWIRE INTERNATIONAL, LLC, une société constituée sous les lois de l'Etat de Washington (USA), ayant son siège social au 1600 Century Square, 1501 Fourth Avenue, Seattle, WA 98101-1688 (USA)

Les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

- 100 parts sociales détenues par CLEARWIRE INTERNATIONAL, LLC.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

V. Ingelbrecht

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01507. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047248.3/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

FLUX EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 100.259.

Extrait du contrat de cession de parts daté du 3 juin 2004

En vertu du contrat de cession de parts daté du 3 juin 2004, CLEARWIRE INTERNATIONAL, LLC, une société constituée sous les lois de l'Etat de Washington (USA), ayant son siège social au 2600 Century Square, 1501 Fourth Avenue, Seattle, WA 98101-1688 (USA) a transféré ses parts détenues dans la société de manière suivante:

- 1 action d'une valeur nominale de 125,- euros à la société CLEARWIRE TECHNOLOGIES, INC., une société constituée sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (USA).

Les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

- 99 parts sociales au nom de CLEARWIRE INTERNATIONAL, LLC.

- 1 part sociale au nom de CLEARWIRE TECHNOLOGIES, INC.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

V. Ingelbrecht

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03113. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047247.3/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

NARWEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 97.348.

Extrait du contrat de cession de parts daté du 1^{er} décembre 2003

En vertu de contrats de cession de parts datés du 1^{er} décembre 2003, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg, a transféré ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 124 parts sociales transférées à BELLUM INDUSTRIAL INC., ayant son siège social à Citco Building, Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

- 124 parts sociales détenues par BELLUM INDUSTRIAL INC.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

T.C.G. Gestion S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01508. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047235.3/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

MAX BULK CARGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.
R. C. Diekirch B 96.704.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme MAX BULK CARGO S.A. avec siège social à L-9764 Marnach, 21 Marburgerstrooss,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 décembre 1996, publiée au Mémorial C N° 180 du 11 avril 1997, page 8601, RC B 96.704 (ancien numéro D B 4263),

La séance est ouverte à 15.10 heures de présidence de Monsieur Roland Jost, administrateur de sociétés, demeurant à B-4970 Stavelot, 12 route de Malmédy,

Le président choisit comme secrétaire et scrutateur Monsieur Mario Reiff, commerçant, demeurant à L-9713 Clervaux, 1 Montée de l'Abbaye.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre de jour

1.- Transfert du siège social et modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 2.

2.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour, et après délibération, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante

Première résolution

Le siège social est transféré de L-9764 Marnach, 21 Marburgerstrooss à L-9991 Weiswampach, maison 150 et l'article 2 alinéa 1^{er} aura la teneur suivante

«**Art. 2 al 1^{er}.** Le siège social est établi à Weiswampach.»

L'adresse est fixée à L-9991 Weiswampach, maison 150.

Deuxième et dernière résolution

L'administrateur délégué Monsieur Mario Reiff donne procuration à l'administrateur (président du conseil d'administration) Monsieur Roland Jost, administrateur de sociétés, né à Waimes (B), le 12 octobre 1958, demeurant à B-4970 Stavelot, route de Malmédy 12, pour la gestion journalière ainsi que la signature pour toutes les opérations financières sans limitation, pour la durée de six ans. Ce qui est approuvé par l'assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 15.40 heures.

Dont acte, fait et passé à Clervaux.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Jost, M. Reiff, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 26 mai 2004, vol. 353, fol. 66, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 9 juin 2004.

M. Weinandy.

(902211.3/238/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2004.

MAX BULK CARGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

R. C. Diekirch B 96.704.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 10 juin 2004.

M. Weinandy.

(902212.3/238/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2004.

KEYTRADE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 69.935.

Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 11 mai 2004

Présents:	Jean Zurstrassen	Président du Conseil d'administration
	Stéphane Jodin	Administrateur-délégué
	P. Voortman	Administrateur-délégué
	José Zurstrassen	Administrateur
	G. de Streel	Administrateur
	T. Ternier	Administrateur

Renouvellement des mandats des Administrateurs-Délégués:

Avec l'accord de la CSSF, le Conseil d'Administration avait nommé jusqu'à l'AGO statutaire de 2004 Stéphane Jodin à la fonction d'administrateur-délégué en remplacement de Marie-Ange Marx, démissionnaire (AGE du 6 novembre 2003). Le Conseil décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Stéphane Jodin pour une période de 3 ans jusqu'à l'AGO de 2007.

Le conseil d'administration renouvelle pour une période de 3 ans soit jusqu'à l'AGO de 2007 le mandat d'administrateur-délégué de Philippe Voortman venu à échéance à l'AGO du 11 mai 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04480. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047476.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

JoCo PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 29, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 59.431.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 15 octobre 2003

La séance est ouverte à 17.00 heures.

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: T. Herkrath

Secrétaire: N. Reinertz

Scrutateur: C. Klein

Le Président expose et l'Assemblée constate:

- qu'il appert la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau que 2 (deux) actionnaires sont présents, détenant 1250 (mille deux cent cinquante) actions, que tous les actionnaires sont présents et/ou représentés et, se reconnaissent dûment convoqués;

- que pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires;

- que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurants à l'ordre du jour;

Ordre du Jour:

Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002;

3. Décharge à donner aux administrateur et au Commissaire aux Comptes;

5. Divers.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire.

Il soumet ensuite à l'Assemblée Générale pour examen et approbation des comptes annuels et l'affectation des résultats au 31 décembre 2002.

Il demande à l'Assemblée de donner décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat et au Commissaire pour l'exercice de son mandat relatif au bilan clôturé au 31 décembre 2002.

Par ailleurs, il informe l'Assemblée que Monsieur Guy Thill, demeurant à Bascharage, a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes. Il propose dès lors à l'Assemblée d'accepter cette démission et de nommer, en son remplacement, comme nouveau Commissaire aux Comptes Madame Suzette Klein demeurant à Bertrange.

Après délibérations, l'Assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 et l'affectation des résultats au 31 décembre 2002 sont approuvés;

Décharge est donnée aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2002 et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de son mandat relatif au bilan clôturé au 31 décembre 2002.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.30 heures.

Mamer, le 15 octobre 2003.

Le Bureau

Signature / Signature / Signature /

Scrutateur / Secrétaire / Président

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06636. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047457.3/000/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

JoCo PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 29, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 59.431.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Mamer en date du 17 mai 2004

Sont présents: Madame C. Klein
Mademoiselle N. Reinertz
Monsieur T. Herkrath

La séance est ouverte à 17.00 heures.

A l'unanimité, l'assemblée générale extraordinaire a accepté la démission de Madame Josette Useldinger-Reinertz. Madame Josette Useldinger-Reinertz a déclaré se désister de son mandat d'administrateur de la société JoCo PROMOTIONS S.A., lors du contrat de cession d'actions en date du 6 novembre 2000.

L'assemblée générale extraordinaire décide avec effet immédiat de nommer Madame Gaby Nittler, demeurant 8, rue de la Paix L-8020 Strassen, aux fonctions d'administrateur du nouveau conseil d'administration pour une durée de six ans.

Administrateur-délégué: Colette Klein, Mamer

Administrateur: Toby Herkrath, Luxembourg

Administrateur: Gaby Nittler, Strassen

Commissaire aux comptes: Suzette Klein, Bertrange

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président, lève la séance:

T. Herkrath / C. Klein / G. Nittler / S. Klein

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04435. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047462.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

Q.A.T. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 77.562.

Acte constitutif publié à la page 4536 du Mémorial C n° 95 du 8 février 2001.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EMPoint, S.à r.l.

Administrateur

T. van den Berghe / J. Dercksen

(047486.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

MIMX1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2480 Luxembourg, 84, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 94.554.

Par décision de l'associé unique en date du 8 juin 2004:

- ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach est nommée Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03208. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047478.3/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

MIMX2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2480 Luxembourg, 84, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 94.555.

Par décision de l'associé unique en date du 8 juin 2004:

- ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach est nommée Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03214. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047480.3/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

DEMINOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 72.337.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03495, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(047530.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

IDEAL TOITURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Im Bruch.
R. C. Luxembourg B 61.997.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Crauthem en date du 11 mai 2004*

Il résulte dudit procès-verbal que la co-signature obligatoire a été conférée au gérant technique de la Société, Monsieur Bertrand Berend, maître couvreur-ferblantier, né le 10 mai 1960 à Hayange, demeurant à F-57290 Fameck, 6, rue d'Uckange

Crauthem, le 11 mai 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047543.3/800/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

AIMS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1515 Luxembourg, 22, boulevard Dr Ernest Feltgen.
R. C. Luxembourg B 87.895.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03487, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(047533.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

INTERDIST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 13, rue Robert Krieps.
R. C. Luxembourg B 35.711.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(047539.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

DANIEL REINERT CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1515 Luxembourg, 22, boulevard Dr Ernest Feltgen.
R. C. Luxembourg B 63.798.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(047541.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

ZURICH FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 69.748.

—
*Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Annuelle du 9 juin 2004
tenue au siège social de la société*

L'Assemblée a approuvé le bilan, le compte de profits et pertes et les annexes arrêtés au 31 décembre 2003 ainsi que le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes.

L'Assemblée a décidé d'approuver l'affectation du bénéfice de 2.418,- euros.

L'Assemblée a donné pleine et entière décharge aux administrateurs M. Morgan Murphy, M. Ronald Clark et M. Bruno Durieux et au commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. pour la période couvrant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

L'Assemblée a renouvelé les mandats des administrateurs M. Morgan Murphy, M. Ronald Clark et M. Bruno Durieux ainsi que le mandat du commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes sociaux pour l'année financière prenant fin le 31 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04214. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047863.3/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

INTERLINER A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 126, route de Stavelot.
H. R. Luxemburg B 92.358.

—
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung
der Aktionäre abgehalten in Weiswampach, am 5. März 2004*

Aus dem Protokoll geht hervor, dass rückwirkend das Mandat des Wirtschaftsprüfer an Herrn Alex. Benoy für das zum 31. Dezember 2002 endende Geschäftsjahr erteilt wurde, und dass dem Wirtschaftsprüfer sowie den Verwaltungsratsmitgliedern für die Ausübung ihrer Mandate während des Geschäftsjahres 2002 volle Entlastung erteilt wurde.

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers wird Herrn Alex Benoy bis zur ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2009, den Jahresabschluss 2008 betreffend, erteilt.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2002 weist einen Gewinn in Höhe von EUR 78,81 aus. Der Gewinn wird wie folgt vorgetragen:

- Gewinn des Geschäftsjahres 2002	78,81 EUR
- Zuführung gesetzliche Rücklage 5%	3,94 EUR
- Gewinnvortrag	74,87 EUR

Zusätzlich wird aus dem zum 31. Dezember 2001 bestehenden Gewinnvortrag für die Jahre 1998, 1999 und 2001 einen Betrag in Höhe von 5.263,08 der gesetzlichen Rücklage zugeführt

Weiswampach, den 5. März 2004

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04055. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047546.3/800/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

DEMINOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 72.337.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 2 juin 2004*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03490. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047556.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

GALWAY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 68.126.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire
de la société tenue à Luxembourg le 17 mai 2004*

Les actionnaires ont accepté à l'unanimité la démission de BELVAUX NOMINEES LIMITED de son poste d'administrateur et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat à partir du 17 décembre 1999.

Les actionnaires ont accepté la nomination de Monsieur Bart J. W d'Ancona comme nouvel administrateur de la société à partir du 17 décembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

GALWAY INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047855.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

CLASSIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 66.852.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social à Luxembourg le 30 avril 2003 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Contier, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg.

Madame Azzurra Caltagirone, administrateur de sociétés, élisant domicile au 87A, Via Lucretia Romana Chiampino I-0040 Italy.

Monsieur Fabio Gera, dirigeant d'entreprises, élisant domicile au 200, Corso Francia I-00191 Roma Italy.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Enrico Giuseppe Olivieri, dirigeant d'entreprises, élisant domicile au 200, Corso Francia I-00191 Roma Italy.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 30 avril 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social le 30 avril 2003, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Contier, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille (15.000,- EUR) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont nécessairement celle de l'administrateur-délégué.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047651.3/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

ASA FINANCE & HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 59.003.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(047850.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

DAB ADVISER I FUNDS, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
H. R. Luxemburg B 74.992.

Auszug der Beschlüsse des Verwaltungsrates vom 27. April 2004

Am 27. April 2004 fasste der Verwaltungsrat folgenden Beschluss:

- Rücktritt von Herrn Loris di Vora aus dem Verwaltungsrat der DAB ADVISER I FUNDS.

Luxemburg, den 10. Mai 2004.

Für gleichlautenden Auszug

Für DAB ADVISER I FUNDS

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03916. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048097.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

ODYSSEE MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 78.588.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social à Luxembourg, le 17 janvier 2003 que:

Sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg.

Monsieur Jean-Charles Vasseur, directeur général, élisant domicile au F-06370 Mouans Sartoux, 417 Allée du Redon.

Madame Karin Vasseur, guide, élisant domicile au F-06370 Mouans Sartoux, 417 Allée du Redon.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Madame Ana De Sousa, comptable, élisant domicile au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social à Luxembourg, le 17 janvier 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social le 17 janvier 2003 à Luxembourg, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03549. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047663.3/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

CENTURY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 38.210.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(047852.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

DIGIT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 17.599.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 14 mai 2004

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs, à savoir MM. Carlo Meis, employé privé, demeurant à Mensdorf, et Jean-Paul Spautz, employé privé, demeurant à Olm, de l'administrateur-délégué M. Jean Reuter, expert-comptable, demeurant à Strassen, et du commissaire M. Marc Steines, comptable, demeurant à Sanem, actuellement en fonction, pour une nouvelle période d'un an, conformément à l'article 8 des statuts.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AR05680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048122.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

COMPARCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.696.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(047854.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

**MULTISERV S.A., Société Anonyme,
(anc. HECKETT MULTISERV S.A.).**

Siège social: L-4503 Differdange, Chantier Profil Arbed.
R. C. Luxembourg B 29.281.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire de la société MULTISERV S.A. en date du 30 octobre 2003 que Monsieur Kratz Michel a été nommé administrateur-délégué conjointement à Monsieur Schwirtz Gilles et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04025. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047862.3/253/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

KOMBASSAN HOLDINGS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1417 Luxemburg, 4, rue Dicks.
H. R. Luxemburg B 70.610.

Gemäß Beschluss der Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft KOMBASSAN HOLDINGS S.A. vom 2. Juni 2004 wird das Mandat des Rechnungskommissars ABAX AUDIT sowie die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Hasim Bayram, Hakan Eroglu und Tahsin Yilmaz um ein Jahr verlängert.

H. Eroglu

Direktor

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04308. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047969.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

GVA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 100.569.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 19 mai 2004, que conformément à l'article 9 de l'acte de constitution, pouvoir individuel est délégué à Monsieur Lennart Stenke, 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg, Suède, pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société dans la conduite des affaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02613. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(048033.3/263/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

**B & IT ASSOCIATES, BUSINESS AND INFORMATION TECHNOLOGY ASSOCIATES,
Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 68, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 80.390.

L'an deux mille quatre, le sept juin.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BUSINESS AND INFORMATION TECHNOLOGY ASSOCIATES, en abrégé B & IT ASSOCIATES, avec siège social à L-2342 Luxembourg, 50, rue Raymond Poincaré, inscrite au R. C. sous le numéro B 80.390, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 27 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 722 du 5 septembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Fabrice Bordichini, directeur commercial, demeurant à Maizières-les-Metz (France),

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Isabelle Bordichini, comptable, demeurant à Hayange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marcel Grosse, indépendant, demeurant à Rurange-les-Thionville (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-2342 Luxembourg, 50, rue Raymond Poincaré à L-3511 Dudelange, 68, rue de la Libération.

2) Modification subséquente des alinéas deux et trois de l'article 1^{er} des statuts de la société.

3) Modification du dernier alinéa de l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.»

4) Acceptation des démissions des administrateurs et administrateur-délégué actuels de la société et décharge leur est donnée de leur fonction.

5) Nomination de Messieurs Fabrice Bordichini et Marcel Grosse et de Mademoiselle Isabelle Bordichini comme nouveaux administrateurs et nomination de Monsieur Fabrice Bordichini comme nouvel administrateur-délégué de la société et détermination de la durée de leur mandat.

6) Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuel et décharge lui est donnée de sa fonction.

7) Nomination de la société à responsabilité limitée CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l. comme nouveau commissaire aux comptes de la société et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2342 Luxembourg, 50, rue Raymond Poincaré, à L-3511 Dudelange, 68, rue de la Libération.

En conséquence les alinéas deux et trois de l'article 1^{er} des statuts de la société sont modifiés pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (Alinéas deux et trois).** Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7. (Dernier alinéa).** La société se trouve engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des administrateurs actuels de la société, à savoir Messieurs Michel Mans et Dany Donnén et Madame Liliane Vanham, et de l'administrateur-délégué actuel Monsieur Dany Donnén, et leur donne décharge de leur fonction.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

a) Monsieur Fabrice Bordichini, directeur commercial, né à Thionville (France) le 6 octobre 1973, demeurant à F-57280 Maizières-les-Metz, 48, Chemin de Silvange;

b) Mademoiselle Isabelle Bordichini, comptable, née à Thionville (France) le 26 février 1981, demeurant à F-57700 Hayange, 28, rue Abbé Nicolay;

c) Monsieur Marcel Grosse, indépendant, né à Thionville/Moselle (France) le 21 décembre 1948, demeurant à F-57310 Rurange-les-Thionville, 12, rue de Metz.

Monsieur Fabrice Bordichini, préqualifié, est nommé nouvel administrateur-délégué de la société, avec pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2010.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel, à savoir Madame Muriel Gerard, et lui donne décharge de sa fonction.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l., avec siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au R. C. sous le numéro B 50.577.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2010.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: F. Bordichini, I. Bordichini, M. Grosse, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 8 juin 2004, vol. 429, fol. 64, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 14 juin 2004.

A. Weber.

(047672.3/236/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

**B & IT ASSOCIATES, BUSINESS AND INFORMATION TECHNOLOGY ASSOCIATES,
Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 68, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 80.390.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(047673.3/236/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

RAIFFEISEN SCHWEIZ (LUXEMBURG) FONDS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 46.368.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue au siège social de la société
le mardi 8 juin 2004 à 11.30 heures*

L'assemblée générale des actionnaires a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée accepte les démissions de Messieurs Robert Signer et John Sutherland de leur poste d'administrateur de la société avec effet au 8 juin 2004 et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer au poste d'administrateur Messieurs Patrik Gisel, Directeur du Département «marketing et distribution» de la SCHWEIZERISCHER VERBAND DER RAIFFEISENBANKEN, en remplacement de Monsieur Robert Signer et Monsieur Roland Franz, Directeur de VONTOBEL EUROPE S.A., en remplacement de Monsieur John Sutherland, leur mandat expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle devant être tenue en 2004.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04549. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048077.3/3085/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

TYCO GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 21.000,- USD.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 61.111.

—
*Extrait de la démission du Secrétaire-Assistant de la Société et de la nomination d'un nouveau
Secrétaire-Assistant de la Société en date du 5 mai 2004*

Il résulte d'une lettre de nomination du 5 mai 2004 signée par M. Michelangelo F. Stefani en sa qualité de secrétaire de la Société, que Madame Joanne Pascucci, Senior Legal Assistant, demeurant au 7, route de Roussy Le Bourg, L-57330 Roussy-Le-Village (France) a été nommée aux fonctions de Secrétaire-Assistant de la Société en remplacement de Monsieur MacDonell, avec pouvoir de remplacer le Secrétaire dans ses fonctions et pouvoir de signature en cas d'indisponibilité ou d'absence du Secrétaire. Le Secrétaire-Assistant pourra également témoigner ou certifier ou émettre des certificats relatifs à des documents signés par M. Michelangelo F. Stefani en sa capacité de gérant-délégué de la Société. Cette nomination prend effet le 5 mai 2004 et est révocable ad nutum par le Secrétaire de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

TYCO GROUP, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047864.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 63.939.

—
*Extrait de la démission du Secrétaire-Assistant de la Société et de la nomination d'un nouveau
Secrétaire-Assistant de la Société en date du 5 mai 2004*

Il résulte d'une lettre de nomination du 5 mai 2004 signée par M. Michelangelo F. Stefani en sa qualité de secrétaire de la Société, que Madame Joanne Pascucci, Senior Legal Assistant, demeurant au 7, route de Roussy Le Bourg, L-57330 Roussy-Le-Village (France) a été nommée aux fonctions de Secrétaire-Assistant de la Société en remplacement de Monsieur MacDonell, avec pouvoir de remplacer le Secrétaire dans ses fonctions et pouvoir de signature en cas d'indisponibilité ou d'absence du Secrétaire. Le Secrétaire-Assistant pourra également témoigner ou certifier ou émettre des certificats relatifs à des documents signés par M. Michelangelo F. Stefani en sa capacité d'administrateur-délégué de la Société.

Cette nomination prend effet au 5 mai 2004 et est révocable ad nutum par le Secrétaire de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04213. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047865.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

GOSELIES, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 46.630.

—
Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq mai,
se sont réunis en assemblée générale extraordinaire les actionnaires de la société anonyme GOSELIES, ayant son siège social à Foetz, 6, rue de l'Industrie.

La résolution suivante a été prise à l'unanimité:

Est appelé à la fonction d'administrateur-délégué:

Monsieur Antoine Seck, directeur de société, demeurant à Esch-sur-Alzette, 4, rue Mathias Koener.

Foetz, le 25 mai 2004.

D. Busoni / B. Moutrier / A. Seck.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04201. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048148.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

KOMBASSAN INVEST, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

H. R. Luxembourg B 72.974.

—
Gemäß Beschluss der Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft KOMBASSAN INVEST, S.à r.l. vom 2. Juni 2004 wird das Mandat des Rechnungskommissars ABAX AUDIT sowie die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Hasim Bayram, Hakan Eroglu und Tahsin Yilmaz um ein Jahr verlängert.

H. Eroglu

Direktor

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04288. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047975.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

NETVIEW REAL ESTATE, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

H. R. Luxembourg B 64.878.

—
Gemäß Beschluss der Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft NETVIEW REAL ESTATE S.A. vom 2. Juni 2004 wird das Mandat des Rechnungskommissars ABAX AUDIT sowie die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Hasim Bayram, Hakan Eroglu und Tahsin Yilmaz um ein Jahr verlängert.

H. Eroglu

Direktor

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04284. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047978.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

BNP PARIBAS FUND SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 10.775.

—
Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration datée du 31 mars 2004

Résolution

«Le Conseil d'Administration décide de renouveler pour une année le mandat du réviseur sortant Pricewaterhouse-Coopers.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04543. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048060.3/3085/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

BNP PARIBAS FUND SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 10.775.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 20 avril 2004 à 15.00 heures à Luxembourg

Résolution 4

«L'Assemblée décide de fixer pour une année la composition du Conseil d'Administration comme suit:

- Michel Laurent, Président, demeurant à Paris,
- Geoffroy Bazin, Administrateur Directeur Général, demeurant au Luxembourg,
- Yvan Juchem, Administrateur, demeurant au Luxembourg,
- Frédéric Pérard, Administrateur, demeurant à Paris.

Les nouveaux mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048055.3/3085/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

LONDON & PARIS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 77.034.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 21 avril 2004

Résolution

L'assemblée ratifie les cooptations de M. Pascal Verdin-Pol et Mme Irène Acciani décidées par le conseil d'administration lors de ses réunions du 9 juillet 2003 et du 12 janvier 2004.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Jean-Marc Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur

Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Pascal Verdin-Pol, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Irène Acciani, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MAZARS S.A., 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04422. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(048016.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

PA.FI. FRANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.618.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17 mai 2004

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Ernesto Benedini, avocat, demeurant à Lugano (Suisse), administrateur;

Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04418. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(048021.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

CAE AVIATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 9.368.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Signature.

(048105.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

LUXEMBOURG STATE AND SAVINGS BANK TRUST COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 8.278.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration le 4 mars 2004

Suite à la démission de Monsieur Raymond Kirsch en date du 1^{er} février 2004 le Conseil décide à l'unanimité la cooptation de Monsieur Guy Rosseljong en remplacement de Monsieur Raymond Kirsch pour la fonction d'administrateur et ce jusqu'à la prochaine Assemblée qui se tiendra le 15 avril 2004.

Le Conseil décide également à l'unanimité de désigner Monsieur Jean-Claude Finck en tant que nouveau Président du Conseil d'Administration.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048039.3/1122/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

LUXEMBOURG STATE AND SAVINGS BANK TRUST COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 8.278.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 avril 2004

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Raymond Kirsch au 1^{er} février 2004 et approuve la cooptation de Monsieur Guy Rosseljong en date du 4 mars jusqu'à ce jour.

L'Assemblée constate que les mandats des Administrateurs en fonction ainsi que celui du Commissaire de surveillance actuel prennent fin à la présente Assemblée Générale.

Sont élus comme Administrateurs pour un terme d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue en 2005:

1. Monsieur Jean-Claude Finck, Directeur Général, Membre du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Foetz, Président;

2. Monsieur Michel Birel, Directeur Général adjoint, Membre du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Moutfort;

3. Monsieur Gilbert Ernst, Directeur, Membre du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Luxembourg;

4. Monsieur Jean-Paul Kraus, Directeur, Membre du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Bertrange;

5. Monsieur Victor Rod, Président du Conseil d'Administration de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Howald.

6. Monsieur Guy Rosseljong, Directeur, Membre du comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Moutfort.

Pour ce qui est du Commissaire de surveillance, l'Assemblée procède au renouvellement du mandat de la BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, ayant son siège social à Luxembourg, pour un terme d'une année, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue en 2005.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04219. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048041.3/1122/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

**C.I.E.C., S.à r.l., CENTRAL IMPORT-EXPORT CORPORATION,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 19, rue des Joncs, Zone Industrielle Ronneboesch.

R. C. Luxembourg B 15.643.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Signature.

(048085.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

LES THERMES DU BEAUREGARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R. C. Luxembourg B 38.891.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2004

Les actionnaires de la société LES THERMES DU BEAUREGARD S.A., réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, le 27 mai 2004, ont décidé, à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Claude Hosch, directeur de société, demeurant à L-2320 Luxembourg, 38, boulevard de la Pétrusse, de son mandat d'administrateur de la société.

- Nomination de Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt comme administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2006, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

- Le nouvel administrateur déclare accepter son mandat.

En conséquence, les actionnaires rappellent la composition du conseil d'administration en place jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2006:

- Monsieur Emile Ripinger, industriel, demeurant à L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg (Président du Conseil d'Administration).

- Monsieur Norry Ripinger, directeur de société, demeurant à L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg (Administrateur-Délégué).

- Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00938. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(048024.3/503/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

HET ZONNESTELSEL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 54.173.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 15 avril 2004

4. Nomination des administrateurs

«L'Assemblée décide de nommer BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, représentée par M. Craig Fedderson, M. Alain Limauge et M. Georg Lasch en remplacement de M. John Sutherland.

L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Dr Evert K. Greup, Maître Jacques Elvinger, M. Neil Dunn et BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, pour un terme devant expirer à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.»

5. Nomination du Réviseur d'Entreprises

«L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises KPMG AUDIT pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2004.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048050.3/3085/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

VULCAIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 15.593.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(048219.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

R.F. TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4720 Pétange, 55, rue de la Chiers.

R. C. Luxembourg B 101.200.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le deux juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Fikret Ramovic, économiste, né à Nedakusi (Yougoslavie), le 6 janvier 1960, demeurant à L-4720 Pétange, 55 rue de la Chiers.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de R.F. TRANS, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Pétange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet le remorquage ainsi que le rapatriement de tous véhicules national et international ainsi que l'exécution de tous services d'assistance dans le domaine de la maintenance des véhicules de transports privés de personnes au Luxembourg et à l'étranger, tant auprès des professionnels autorisés que des utilisateurs particuliers et entreprises, en conformité avec les exigences de la réglementation aux élans administratif et technique, ainsi que dans le domaine de l'entretien courant desdits véhicules.

La société a encore pour objet le ramassage ainsi que le recyclage de vieux fers et métaux.

La société a encore pour objet l'exploitation d'une société de taxis, la location de véhicules de toutes sortes avec ou sans chauffeur, le transport de personnes et de marchandises, bagages et colis le transport de malades, lesdits termes pris dans leur sens le plus large.

Dans cette perspective la société pourra faire le commerce, importer et exporter, acheter et vendre, donner et prendre à bail des moyens de transports de tous genres et qualifié ainsi que les pièces de rechange et matériel d'exploitation.

La société pourra en outre agir en tant qu'agent ou représentant de toute autre société ou firme ayant une activité identique, semblable ou apparenté.

La société pourra aussi travailler comme intermédiaire dans les domaines précitées, accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger seul ou avec d'autres, pour son propre compte ou pour le compte de tiers toutes opérations commerciales, industrielles financières, mobilières ou immobilières en rapport avec son objet social ou pouvant faciliter la réalisation, l'extension et/ou le développement.

La société a encore pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit de toutes entreprises et sociétés ayant un objet similaire, ainsi que la mise en valeur à titre permanent ou temporaire du portefeuille créée à cet effet dans la mesure ou la société considérée selon les dispositions applicables comme société de participations financières.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

La comparante respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par le comparant.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille dix euros.

Gérance

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant: Monsieur Fikret Ramovic, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-4720 Pétange, 55 rue de la Chiers.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: F. Ramovic, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juin 2004, vol. 898, fol. 40, case 5.– Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 9 juin 2004.

G. d'Huart.

(047870.3/207/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

**AURES SERVICES S.A., Société Anonyme,
(anc. BAHIA EL HOUDA S.A.).**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 75.399.

L'an deux mille quatre, le dix-huit mai.

Par devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme BAHIA EL HOUDA S.A.) (R. C. B N° 75.399), avec siège à L-4170 Esch-sur-Alzette, constituée suivant acte notarié du 5 avril 2000, publié au Mémorial C N° 568 du 9 août 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Redjem Gaouda, administrateur de sociétés, demeurant à F-57000 Metz, 1 place du Souvenir Français.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la raison sociale en AURES SERVICES S.A.
2. Extension de l'objet social.
3. Modifications afférentes de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} et ajout d'un paragraphe à l'article 2 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale en AURES SERVICES S.A..

Suite à cette résolution, il y a lieu de modifier l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AURES SERVICES S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide l'extension de l'objet social et en conséquence, il y a lieu d'ajouter un paragraphe à l'article 2 des statuts:

La société a encore comme objet: Agent d'affaires en commerce international, commissaire en import-export, consultant spécialiste en réseau de l'information et nouvelles technologies de l'informatique.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont évalués à la somme de sept cent quatre-vingt-dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Gaouda, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 mai 2004, vol. 898, fol. 33, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 juin 2004.

G. d'Huart.

(047875.3/207/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

ORANGE ALTERNATIVE INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 82.955.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 15 avril 2004

4. Nomination des Administrateurs

«L'Assemblée reconduit le mandat des administrateurs suivants pour un terme devant expirer à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires:

M. Evert Greup

M. Neil Dunn

M^e Jacques Elvinger

M. Duncan Smith»

5. Nomination du Réviseur d'Entreprises

«L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises KPMG AUDIT pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2004.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048064.3/3085/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

DEVOTIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 17, rue Milbich.

R. C. Luxembourg B 92.526.

—
L'an deux mille quatre, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

A comparu:

Monsieur Michael Bellefroid, gérant, né à Liège (B), le 1^{er} juin 1977, demeurant à B-4000 Liège, avenue Blondin 46/11, seul et unique associé de la société à responsabilité limitée DEVOTIC, S.à r.l., avec siège social à L-4601 Differdange, 62, rue Emile Mark,

constituée suivant acte reçu Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch en date du 5 mars 2003, publié au Mémorial C du 25 avril 2003, n° 454, page 21780, RC B 92.526,

- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Transfert du siège de la société et modification de l'article 4.

2. Modification de l'objet social et adaptation de l'article 2 al 1.

3. Divers

L'associé a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le siège est transféré de Differdange à Troisvierges et l'article 4 aura la teneur suivante

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Troisvierges.»

L'adresse est fixée à L-9905 Troisvierges, Résidence Belle-Vue, appartement 015, 17 rue Milbich.

Deuxième et dernière résolution

L'associé décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 2 al 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante

«**Art. 2 al. 1^{er}.**

La société a pour objet la consultance en informatique et l'offre de produits et/ ou services informatiques divers.»

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bellefroid, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, vol. 353, fol. 67, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 9 juin 2004.

M. Weinandy.

(047976.3/238/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

AFIR HOLDING & MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 78.766.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04117, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(048099.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

AFIR HOLDING & MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 78.766.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 10 juin 2004

Première résolution

Le conseil désigne à l'unanimité Monsieur Hubert Dewavrin, administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04112. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048090.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

AFIR HOLDING & MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 78.766.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 10 juin 2004

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04114. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048096.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

ALBERT PNEU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 68, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 8.059.

EXTRAIT

Il résulte de deux contrats de transfert de parts sociales, datés du 3 avril 1998, dûment visés par la gérance pour acceptation, que les parts sociales de la société sont réparties depuis le 3 avril 1998 comme suit:

	<i>Nombre de parts sociales</i>
Désignation de l'associé	
Maisy Goerens	128 parts sociales
Yves Goerens	372 parts sociales
Total:	500 parts sociales

Luxembourg, le 7 mai 2004.

M. Goerens

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03075. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048123.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

VMS LUXINTER CONSEIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 25.364.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 9 juin 2004
à 11.00 heures à Luxembourg
Résolution 5*

«L'Assemblée décide de reconduire les mandats d'Administrateur de MM. Charles Santerre, Jean-Christophe Van Moer et Thierry Matthyssens pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2005.»

Résolution 6

«L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Commissaire aux Comptes GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2005.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04548. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(048073.2/3085/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

IXOS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 27.592.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 avril 2004

En date du 24 avril 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003 de la manière suivante:

- Bénéfice de la période	70.760,81 EUR
- Report exercice précédent.....	267.406,95 EUR
- Résultat à affecter	338.167,76 EUR
- Distribution de dividende	(- 200.000,00) EUR
- A reporter	138.167,76 EUR

- De renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Umberto Nacamuli, Francesco Morandi, Jacques Boffering et Jacques Elvinger pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2005.

- De renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de DELOITTE S.A. pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2005.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IXOS MANAGEMENT S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03910. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048098.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

ESCHTARI S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 58.273.

—
Conseil d'Administration du 14 juin 2004

Le Conseil d'Administration est tenu au siège social, le 14 juin 2004 à 10.00 heures

Présents:

Marcel Piroton, administrateur

Murielle Daval, administrateur

Albert Piroton, administrateur-délégué

L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

1. démission
2. développement
3. divers

Examen de l'ordre du jour

1. Démission

Pour raisons personnelles, la démission du poste d'administrateur de Madame Murielle Daval sera effective au terme du présent Conseil d'Administration.

2. Développement

Des contacts et rendez-vous ont été entrepris avec le marché belge et le marché français. Les premières réalisations doivent se concrétiser dans les prochaines semaines.

Une troisième compagnie luxembourgeoise est intéressée par notre philosophie de développement; le nom de cette compagnie est très porteur sur le marché belge. Nous devons finaliser les accords avec le Directeur dans les prochaines semaines.

3. Divers.

La société EVEST LUXEMBOURG S.A. a dénoncé la convention de gestion. De ce fait EVEST LUXEMBOURG S.A. récupère le portefeuille d'assurances cédé, à effet du 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.30 heures.

M. Daval / A. Piroton / M. Piroton

Administrateur / Administrateur-Délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05109. – Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(048150.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

**WESTBRIDGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RONGELAP INVESTMENTS S.A.).**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 98.280.

In the year two thousand and four, on the twenty-eighth of May.

Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven was held an extraordinary meeting of shareholders of the company RONGELAP INVESTMENTS S.A., having its registered office in the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Gerard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on December 30, 2003, published in the Mémorial C, number 174 on February 11, 2004.

The meeting is opened by Mr Jean-Michel Merienne, *clerc de notaire*, professionally residing in Senningerberg, being in the chair, who appoints as secretary of the meeting Mrs Natacha Steuermann, *clerc de notaire*, professionally residing in Senningerberg.

The meeting elects as scrutineer, Ms Lieve Breugelmans, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Corporation into WESTBRIDGE, S.à r.l.
2. Modification of the legal form of the corporation from a «société anonyme» into «société à responsabilité limitée»
3. Acceptance of the resignation of the directors and the statutory auditor, and discharge to grant.
4. Nomination of the managers.
5. Various.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them, which list after having been signed by the shareholders or their proxies, by the members of the Bureau of the meeting and by the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialed *ne varietur* by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to this minute.

III. It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

After deliberation the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting resolves to change the denomination of the Company RONGELAP INVESTMENTS S.A. into WESTBRIDGE, S.à r.l.

Second resolution

The meeting resolves to change the legal form of the Company from a «Société Anonyme» into a «Société à responsabilité limitée».

This modification will have no impact on the continuation of the legal existence of the Company.

Third resolution

The meeting decides to accept the resignation and resolves to grant discharge to the following directors and statutory auditor for the performance of their mandate until today:

- Mr Joseph Mayor, companies director, born on 24 May 1962 at Durban (South Africa), professional residing at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
- Ms Géraldine Schmit, private employee, born on 12 November 1969 at Messancy (Belgium), professional residing at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
- Mr Alain Heinz, companies director, born on 17 May 2004 at Forbach (France), professional residing at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
- WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l., a company registered under the laws of Luxembourg, with registered address 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered in the Trade Register of Luxembourg under Section B, number 74.623.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the meeting resolves that the articles of incorporation of the Company will read as follows:

Art. 1. There exist by the present appearing parties mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name WESTBRIDGE, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's capital is set at thirty-two thousand Euros (32,000.- EUR) represented by three hundred twenty (320) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

Art. 7. The issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Fifth resolution

The sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital have passed the following resolutions:

- 1) That the following are appointed managers of the company for an undefined period:
 - a) Mr Olivier Buchin, administrateur, residing at avenue des Roses 2, 1640 Rhode-St-genèse, Belgique, born 07 January 1964 at Bruxelles, (Belgique),
 - b) Mr William Brooksbank, administrateur, residing at route de la Clouse 14, 4880 Aubel, Belgique, born 29 December 1965 at Kitale (Grande-Bretagne),
 - c) Mr Marc Burch, administrateur, residing at avenue de l'Orée 16, 1640 Rhode-St-genèse, Belgique, born 22 March 1968
- 2) The Company shall have its registered office in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Evaluation and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatre, le vingt-huit mai.

Par-devant, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RONGELAP INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial du 11 février 2004 numéro 174.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Merienne, clerc de notaire, domicilié professionnellement à Senningerberg, qui désigne comme secrétaire Madame Natacha Steuermann, clerc de notaire, domiciliée professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lieve Breugelmans, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en WESTBRIDGE, S.à r.l.
2. Modification de la forme légale de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.
3. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et décharge.
4. Nomination des gérants.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société de RONGELAP INVESTMENTS S.A. en WESTBRIDGE, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la forme juridique de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée.

Cette modification ne modifiera pas la personnalité morale de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes, et de leur accorder décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour, à savoir:

- Monsieur Joseph Mayor, administrateur des sociétés, né le 24 mai 1962 à Durban (Afrique du Sud) demeurant professionnellement à 1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,
- Madame Géraldine Schmit, employée privée, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique) demeurant professionnellement à 1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,
- Monsieur Alain Heinz, administrateur des sociétés, né le 17 mai 1968 à Forbach (France) demeurant 1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,
- WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l. ayant son siège social 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro 74.623.

Quatrième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit

«**Art. 1^{er}.** Il existe par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommée «la société»).

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à tout autre partie en ce inclus d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de WESTBRIDGE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit suivant les règles légales en vigueur au Luxembourg.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Vis-à-vis de la société, les parts sociales sont indivisibles, seul un propriétaire par part sociale étant admis.

En cas de pluralité de propriétaires, ceux-ci devront désigner une personne chargée de les représenter vis-à-vis de la société.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérant(s) sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres quelconques du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Cinquième résolution

L'associé unique, représentant la totalité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1) Sont gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Olivier Buchin, administrateur, résidant avenue des Roses 2, 1640 Rhode-St-genèse, Belgique, né le 07 janvier 1964 à Bruxelles, Belgique

b) Monsieur William Brooksbank, administrateur, résidant route de la Clouse 14, 4880 Aubel, Belgique, né le 29 décembre 1965 à Kitale (Grande-Bretagne)

c) Monsieur Marc Burch, administrateur, résidant avenue de l'Orée 16, 1640 Rhode-St-genèse, Belgique, né le 22 mars 1968.

2) La société aura son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Merienne, N. Steuermann, L. Breugelmans, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, vol. 21CS, fol. 34, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juin 2004.

P. Bettingen.

(048540.3/202/326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

DRIVER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 25.811.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 11 mai 2004 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Glesener Guy, Tordoor Jacques, Gillet Etienne en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2010.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03299. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048181.3/3842/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

CANTUTIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle et Commerciale.
R. C. Luxembourg B 63.165.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Signature.

(048103.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

CANTUTIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle et Commerciale.
R. C. Luxembourg B 63.165.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Signature.

(048101.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

AEROSERVICE LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.659.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Signature.

(048107.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

LUX PRIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.
R. C. Luxembourg B 43.362.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 17 juin 2004.

Signature.

(048163.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

LUX PRIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.
R. C. Luxembourg B 43.362.

Suite du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 12 octobre 2004

Résolutions

1-4) Après lecture du rapport du Conseil d'Administration et explication du Bilan fait par Mme Primo Liliane

Après lecture du rapport du commissaire aux comptes, certifiant la bonne tenue des comptes, les bilan et compte de Pertes et Profits sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5) Le résultat de l'exercice est reporté au compte Pertes et Profits.

6) Par votes spéciaux, l'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour leur mandat de l'exercice 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04083. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048165.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

COFHYLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 7.128.

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 et le rapport du Commissaire aux Comptes, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03511, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

COFHYLUX

Société Anonyme

C. Goeres / J.-L. Margue

(048138.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

COFHYLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 7.128.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 12 mars 2004

Suite à la proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale accepte de renouveler le mandat de M. Camille Fohl pour une durée de 6 ans. Ce mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale 2010.

L'assemblée générale constate et ratifie les décisions du conseil d'administration du 2 mars 2004 de nommer «administrateur»:

- M. Jean-Louis Margue en remplacement de M. Robert Scharfe, démissionnaire en date du 2 février 2004. M. Jean-Louis Margue achèvera le mandat de M. Robert Scharfe qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2006,

- M. Carlo Goeres en remplacement de M. Carlo Thill, démissionnaire en date du 2 février 2004, M. Carlo Goeres achèvera le mandat de M. Carlo Thill qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2006.

L'assemblée générale prend note de la démission de M. Paul Wolff de son mandat d'administrateur avec effet au 2 février 2004. Suite à la proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de ne pas pourvoir actuellement au remplacement de ce mandat.

Suite à la proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de confier le mandat de commissaire aux comptes à la société KPMG-AUDIT LUXEMBOURG, pour une nouvelle période d'une année.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

C. Fohl / J. Meyer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03509. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048145.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

E.S. EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 7.195.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03571, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Signature.

(048109.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

EnergyWorks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 69.109.

Par décision de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 11 juin 2004:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires de l'année 2005. Il s'agit de:

Administrateurs de la catégorie A:

- Javier Pinedo Cabezudo, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Tomas Redondo, 1, 2° a, 28033 Madrid, Espagne;

- Javier Lobato San Pedro, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Tomas Redondo, 1, 2° a, 28033 Madrid, Espagne;

Administrateurs de la catégorie B:

- Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

- Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

Marcel Stephany, expert comptable, avec adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04744. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(048197.3/536/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

GRAND-DUCHE LEASE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.

R. C. Luxembourg B 84.606.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 17 juin 2004.

Signature.

(048153.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

EVEREST INDUSTRIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4039 Esch-sur-Alzette, 47, rue du Bargrund.

R. C. Luxembourg B 50.279.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 17 juin 2004.

Signature.

(048154.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

CG MULLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 23, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 57.914.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 17 juin 2004.

Signature.

(048156.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

EGIS LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.625,-.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 84.294.

Par décision prise par l'assemblée générale des associés en date du 8 mai 2002, les comptes annuels au 31 décembre 2001 sont approuvés.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

Pour extrait conforme

INTERCONSULT

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04739. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048164.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

WEST AIR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Luxair.
R. C. Luxembourg B 83.004.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 17 juin 2004.

Signature.

(048160.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

WEST AIR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Luxair.
R. C. Luxembourg B 83.004.

Suite du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 1^{er} juin 2004

Résolutions

1-4) Après lecture du rapport du Conseil d'Administration et explication du Bilan fait par M. Berglund Goran
Après lecture du rapport du commissaire auxcomptes, certifiant la bonne tenue des comptes,
les bilan et compte de Pertes et Profits sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5) Le résultat de l'exercice est reporté au compte Pertes et Profits.

6) Par votes spéciaux, l'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour leur mandat de l'exercice 2003.

7) Nonobstant le fait que la perte de l'exercice a absorbé plus que les trois quarts du capital de la société, les associés décident, conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales (loi du 24 avril 1983), de continuer les activités de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04107. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048161.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

M.O.E. INFRASTRUCTURES, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 101.248.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le neuf juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Francis Delugin, gérant, né à Libourne (France), le 28 octobre 1949, demeurant à L-2317 Howald, 21B, rue Général Patton.

2. CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, ayant son siège social à P.O. Box 3152, Tortola, BVI, IBC numéro 212424,

ici représentée par Monsieur Jean Naveaux, conseil économique, né à Villers-la-Loue (Belgique), le 30 avril 1943, demeurant à B-6761 Latour, 47, rue du 24 Août,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de M.O.E. INFRASTRUCTURES.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet des prestations de services en infrastructures pour la maîtrise d'œuvre en voirie et réseaux divers (travaux secs et humides divers) ainsi que l'assistance au maître d'ouvrage.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2004.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Francis Delugin, prénommé, trois cent neuf actions.	309
2. CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, prénommée, une action.	1
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 32,26%, de sorte que la somme de dix mille euros (10.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Francis Delugin, prénommé,
- CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, préqualifiée,
- Monsieur Jean Naveaux, prénommé.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

MONTEREY AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg B 78.967.

Troisième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires Monsieur Francis Delugin, prénommé, comme administrateur-délégué pour engager la société par sa seule signature pour les matières de gestion journalière; pour les autres matières, la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur est requise.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Delugin, J. Naveaux, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 juin 2004, vol. 427, fol. 90, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 juin 2004.

H. Hellinckx.

(048557.3/242/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

MICRO WAREHOUSE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 101.250.

—
STATUTES

In the year two thousand four, on the first day of June.

Before Us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Luxembourg).

There appeared:

GORES SERVICES, LLC, a company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, Delaware 19808, USA, registered with the State of Delaware under number 3723636,

here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 1, 2004.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name MICRO WAREHOUSE LUXEMBOURG, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial

instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the Board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of Partners

Art. 12. Powers and voting rights

The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2004.

Subscription - Payment

Thereupon, GORES SERVICES, LLC, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to 500 shares of the Company and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of a claim against GORES CAPITAL PARTNERS, L.P. According to a declaration and a balance sheet of the sole shareholder dated June 1, 2004, the contributed claim has a value of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) and is certain and due for payment without deduction (certain, liquide et exigible).

Such contribution in an aggregate amount of EUR 16,396.13 (being the Euros equivalent of USD 20,000.- as of the date hereof) is to be allocated as follows: (i) an amount of EUR 12,500.- is to be allocated to the nominal share capital account of the Company and (ii) an amount of EUR 3,896.13 is to be allocated to the premium reserve account of the Company.

The said declaration and the said balance sheet, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-)

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Ashley Warren Abdo, born on September 22, 1964 in New Orleans (USA), residing at Alte Landstrasse 39a, Kunsnacht, Zurich, CH-8700 Switzerland;

- Mr Lindsay Wynter, born on March 2, 1965 in Brighton (UK), residing at 7150 Pinecone Court, Longmont, Colorado 80503 USA;

- Mr Edmund Aston, born on January 4, 1953 in Almondsbury (UK), residing at 2, Bellhouse Walk, Rockwell Park, Bristol, BS11 OUE, England.

2. The registered office of the Company is set at L-2636, 12, rue Léon Thyès.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le premier jour du mois de juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Luxembourg).

A comparu:

GORES SERVICES, LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA,

ici représenté par Maître Vivian Walry, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} juin 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**Art. 1. Dénomination**

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination MICRO WAREHOUSE LUXEMBOURG, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital**

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Conseil de gérance**

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut

aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

GORES SERVICES, LLC, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à 500 parts sociales de la Société et d'avoir entièrement libéré les 500 parts sociales par un apport en nature consistant en une créance sur GORES CAPITAL PARTNERS, L.P. Suivant une déclaration et un bilan de l'associé unique datés du 1^{er} juin 2004, la créance contributive s'élève à un montant de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) et est certaine, liquide et exigible.

Cet apport, d'un montant total de EUR 16.396,13 (l'équivalent de USD 20.000,- à la date du présent acte) sera affecté comme suit: (i) un montant de EUR 12.500,- sera affecté au compte du capital social nominal de la Société et (ii) un montant de EUR 3.896,13 sera affecté à la réserve de prime d'émission de la Société.

La déclaration et le bilan mentionnés ci-avant, signés ne varietur par le représentant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Ashley Warren Abdo, né le 22 septembre 1964 à la Nouvelle-Orléans (USA), résidant à Alte Landstrasse 39a, Kusnacht, Zurich, CH-8700 Suisse;

- Monsieur Lindsay Wynter, né le 2 mars 1965 à Brighton (Angleterre), résidant à 7150 Pinecone Court, Longmont, Colorado 80503 USA;

- Monsieur Edmund Aston, né le 4 janvier 1953 à Almondsbury (Angleterre), résidant à 2, Bellhouse Walk, Rockwell Park, Bristol, BS11 OUE, Angleterre.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise est suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, vol. 21CS, fol. 35, case 2. – Reçu 163,96 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juin 2004.

P. Bettingen.

(048553.3/202/395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

GRANDIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 18.236.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 13 mai 2004 à 10.00 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Glesener Guy, Tordoor Jacques, Gillet Etienne en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2010.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03301. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048183.3/3842/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

HISPANIC TELECOMMUNICATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 82.330.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(048194.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

HISPANIC TELECOMMUNICATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 82.330.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(048196.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

CASCHBEST-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 31.140.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 17 juin 2004.

Signature.

(048159.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

PEINTURES ET DECORS MEYERS CLAUDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7621 Larochette, 22A, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 57.239.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 17 juin 2004.

Signature.

(048162.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

REINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.217.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 10 mai 2004 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Glesener Guy, Tordoor Jacques, Gillet Etienne en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2010.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03303. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048184.3/3842/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

SCARPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4551 Differdange, 19, rue des Ecoles.
R. C. Luxembourg B 84.449.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 17 juin 2004.

Signature.

(048166.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

NUOVO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R. C. Luxembourg B 93.827.

Suite du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 juin 2004

Résolutions

1-4) Après lecture du rapport du Conseil d'Administration et explication du Bilan fait par Mme Stamerra Denise

Après lecture du rapport du commissaire aux comptes, certifiant la bonne tenue des comptes, les bilan et compte de Pertes et Profits sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5) Le résultat de l'exercice est reporté au compte Pertes et Profits.

6) Par votes spéciaux, l'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour leur mandat de l'exercice 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048168.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

ROCKY MOUNTAINS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 16.204.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 15 septembre 2003 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat de Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie et CO-SAFIN S.A., Administrateurs, et de Monsieur Noël Didier, Commissaire aux Comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'assemblée générale approuvant les comptes au 30 juin 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04511. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048185.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

EDUCDESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3233 Bettembourg, 20, rue de l'Ecole.
R. C. Luxembourg B 87.595.

Suite du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 13 mai 2004

Résolutions

1-4) Après lecture du rapport du Conseil d'Administration et explication du Bilan fait par M. Fiermonte Joseph

Après lecture du rapport du commissaire aux comptes, certifiant la bonne tenue des comptes, les bilan et compte de Pertes et Profits sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5) Le résultat de l'exercice est reporté au compte Pertes et Profits.

6) Par votes spéciaux, l'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour leur mandat de l'exercice 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04109. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048170.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

NEW EDIFICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R. C. Luxembourg B 97.057.

Suite du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 14 juin 2004

Résolutions

1-4) Après lecture du rapport du Conseil d'Administration et explication du Bilan fait par Mme Stamerra Denise
Après lecture du rapport du commissaire aux comptes, certifiant la bonne tenue des comptes,
les bilan et compte de Pertes et Profits sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5) Le résultat de l'exercice est reporté au compte Pertes et Profits.

6) Par votes spéciaux, l'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour leur mandat de l'exercice 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04090. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048171.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

ALOFOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.139.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 2 février 2004 à Luxembourg

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Jacques Tordoor de son poste d'administrateur de la société.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil nomme en remplacement comme nouvel Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Patrick Dufaud, 07 B.P. 62, Abidjan 07, Côte d'Ivoire, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2009.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048189.3/3842/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.
